



**Monsieur Jean-Louis BORLOO**

Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Paris, le 16 mars 2010

Monsieur le Ministre d'Etat,

Vous avez, par lettre du 19 février 2010, donné mission à MM. BASSERES ET MARTINAND de réfléchir à des rapprochements entre diverses structures publiques intervenant dans le domaine de la mise en place et de la gestion d'aires protégées. Vous fixez à cette mission un terme de 3 mois, et vous demandez un rapport d'étape sous 6 semaines.

Vous faites référence, en introduction à la lettre de mission, au débat sur l'opportunité de création d'une agence de la nature qui s'est tenu, au sein du groupe biodiversité, pendant la démarche du Grenelle de l'Environnement.

Cette lettre appelle de notre part plusieurs remarques et réactions.

Un accord de toutes les parties au Grenelle s'était fait sur les conditions peu satisfaisantes d'organisation des moyens publics en faveur de la mise en œuvre d'une véritable politique coordonnée et intégrée de maintien de la biodiversité en France. Avaient été notamment soulignés :

- le grand nombre de structures, dans l'administration et les établissements publics spécialisés, qui devaient être mobilisées et coordonnées chaque fois qu'un programme avait à être mis en œuvre. L'exemple de la mise en place de plans de sauvegarde d'espèces menacées avait été évoqué, sur le cas particulier de l'Ours des Pyrénées (sont concernés : l'ONF, le parc national des Pyrénées occidentales, l'ONCFS, le MNHN, trois DREAL, les services vétérinaires, etc.).
- des manques en termes de mission à remplir et de moyens financiers ; les collectivités pointant, par exemple, qu'en matière de climat elles avaient un interlocuteur, l'ADEME, alors qu'en matière de biodiversité elles ne savaient à qui s'adresser.

C'est dans cet esprit qu'un consensus s'était formé sur l'intérêt d'une « agence de la nature », qui puisse coordonner la mise en œuvre des politiques nationales en faveur de la biodiversité, comme le font les grands organismes analogues existant dans beaucoup de pays modernes, à condition :

- que sa mise en place réponde effectivement à des besoins constatés, et conduise à des progrès dans l'efficacité opérationnelle des mesures mises en œuvre en faveur de la biodiversité dans son ensemble ;
- qu'elle ait l'ambition de dépasser une politique qui se limiterait à la protection d'espaces remarquables et d'espèces emblématiques, et qu'elle prenne en compte la biodiversité « quotidienne », y compris dans ses relations avec les activités économiques et sociales ;

- que cette création conduise à la mise en place de moyens supplémentaires, financiers et humains, et non à des réductions d'emploi (un lien devrait d'ailleurs être fait avec les travaux du « plan de mobilisation pour les emplois verts ») ;
- que sa gouvernance préserve la spécificité des missions des organismes actuels, en raison notamment des compétences et des qualifications reconnues de leurs agents (l'idée de « holding » plutôt que de regroupement avait été en ce sens mise au débat), et s'inspire de la démarche du Grenelle de l'environnement en intégrant aux instances de décision l'ensemble des parties prenantes ;
- qu'elle soit largement ouverte à tous les acteurs de la société (collectivités, entreprises, associations, citoyens), en mettant à leur disposition informations, moyens d'expertise et d'action.

Nous avons, à de nombreuses reprises, et notamment au comité de suivi du Grenelle, regretté que la discussion sur la question que nous avons ainsi posée tarde à s'engager, dans des conditions ouvertes, et en prenant le temps nécessaire (nous avons proposé qu'un parlementaire en mission en soit chargé).

La mission que vous avez confiée à MM. BASSERES et MARTINAND ne répond pas aux attentes qui étaient les nôtres au Grenelle, ni d'ailleurs aux conclusions consensuelles du groupe Biodiversité du Grenelle :

- Elle ne concerne au principal que trois organismes, très spécialisés chacun dans un mode spécifique de création et de gestion d'aires protégées. Le fonctionnement actuel de ces organismes n'appelle pas de critique particulière, leurs champs de compétence sont distincts, et la marge de progrès, pour le maintien de la biodiversité, à attendre de leur rapprochement, ne convainc pas ;
- Au contraire d'un renforcement des capacités globales, il y a un risque majeur de dilution des spécificités et de perte de lisibilité de chacun des organismes aux yeux du public, et partant de leur efficacité de leur action. Ainsi, par exemple, le Conservatoire du Littoral, fort de sa notoriété, de ses succès et de ses modes propres d'intervention et de gouvernance, obtient des collectivités et de nombreux donateurs privés, des dons et legs de terrains, et des soutiens financiers significatifs, bienvenus dans un contexte de tension sur les moyens publics, et qui seraient remis en cause si cette image perdait sa force ;
- Nous voyons un autre risque non négligeable dans la démarche qui semble être attendue de la mission. C'est celui d'utiliser un éventuel regroupement pour réduire les moyens globaux, nier les compétences spécifiques des équipes et des agents en les supposant interchangeables. A cet égard, une clarification de vos intentions nous semble urgente et indispensable ;
- Certes, au-delà du rapprochement discutable des trois établissements publics précités, la lettre de mission fait aussi quelques ouvertures qui nous paraissent intéressantes, - bien que limitées aux espaces naturels - notamment pour le réseau des Réserves Naturelles et des Parcs Naturels régionaux. Ces ouvertures nécessitent des explicitations et des discussions qui sortent manifestement des contraintes de temps imposées, et qui nous semblent devoir être faites dans les formes du Grenelle de l'Environnement (les 5 collègues et les experts), et pourquoi pas dans le cadre de son comité de suivi. Il convient également de faire le lien avec l'autre mission, celle de Messieurs Le Maho et Boucher sur l'expertise.

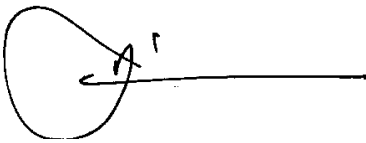
Pour toutes ces raisons, les organisations signataires émettent les plus expresses réserves sur les conditions dans lesquelles est envisagée la mission. Dans sa forme actuelle, ne serait-ce que dans le cadre et le délai qui lui sont imposés, elle n'est en aucune manière à la hauteur de notre engagement d'arrêter l'effondrement de la biodiversité française. Au plus pourrait-elle constituer une première démarche exploratoire, prélude à un vrai débat, restant

à organiser, si des assurances formelles nous étaient données sur le fait qu'un temps suffisant et des modalités adaptées seraient garantis pour ce débat.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous apporter sur tous ces points les réponses que nous attendons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Marcel GRIGNARD**  
*Secrétaire Général  
Adjoint CFTD*



**Pierre BROS**  
*Secrétaire National du  
Syndicat EFA-CGC*



**Jean Marie RECH**  
*Secrétaire Général CGT*



**Sébastien GENEST**  
*Président de FNE*



**Cécile OSTRIA**  
*Directrice de FNH*



**Allain BOUGRAIN DUBOURG**  
*Président de LPO*



**Christophe AUBEL**  
*Directeur de Ligue ROC*



**François LETOURNEUX**  
*Président de l'UICN*

